



Communiqué
Pour diffusion immédiate

L'ASSOCIATION MINIÈRE CANADIENNE RECONNAÎT L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Rouyn-Noranda, le mardi 17 juillet 2007 – C'est avec grand intérêt que le CREAT et le RNCREQ ont pris connaissance des engagements en faveur de la protection de la biodiversité énoncés dans le *Cadre stratégique sur les mines et la biodiversité* de l'Association minière canadienne (AMC).

Rappelons que les écosystèmes terrestres offrent de multiples occasions aux humains de tirer profits de ses ressources naturelles, telles que les minéraux. Par contre, ces écosystèmes et leur biodiversité doivent être protégés puisqu'ils rendent aussi d'importants services à l'humanité tels que la purification de l'air et de l'eau, le maintien de la stabilité du sol et la stabilisation du climat.

Les membres de l'AMC reconnaissent l'importance de protéger la biodiversité et ils s'engagent, entre autres, à intégrer cette préoccupation dans la planification de leurs activités, à faire preuve de transparence et à collaborer avec les communautés locales pour l'établissement de nouvelles aires protégées.

Le CREAT et le RNCREQ accueillent favorablement la prise en compte par l'industrie minière de la protection de la biodiversité dans la planification de ses activités. Par contre, ils insistent sur l'importance de la mise en place de mécanismes de suivi pour vérifier le respect des engagements du *Cadre stratégique sur les mines et la biodiversité* par les membres de l'AMC.

Au Québec, tous les territoires pour lesquels le gouvernement a attribué des droits miniers ont été exclus d'office du processus de sélection des aires protégées afin de ne pas nuire au climat d'investissement. Le CREAT et le RNCREQ encouragent donc fortement l'Association minière québécoise (AMQ) et l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) à emboîter le pas à l'AMC dans ses visées de protection de la biodiversité.

Le CREAT est un organisme de concertation dont la mission est de protéger l'environnement et de faire la promotion du développement durable.

Le RNCREQ a pour principal mandat d'être le porte-parole des orientations communes des régions du Québec, d'assumer un rôle de concertation, d'animation et d'information et d'offrir des ressources et un soutien aux seize Conseils régionaux de l'environnement. Il s'agit d'un réseau unique au Québec de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec.

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Maribelle Provost, directrice générale du CREAT, (819) 762-5770

Chantal Rainville, responsable des communications pour le RNCREQ, (418) 522-0006, p. 2222